



Rapport de la DGAFP :

STOP au fonctionnaire-bashing !

Les agents du service public de la Justice travaillent bien au-delà de la durée légale du travail !

L'UNSa Justice et ses composantes dénoncent la présentation réductrice et potentiellement trompeuse des données relatives au temps de travail des agents publics dans le rapport annuel 2026 de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) qui titre que les agents du public travailleraient moins que les salariés du privé.

À force de comparer des chiffres sans en expliquer les réalités, on finit par alimenter les préjugés plutôt que d'éclairer le débat public.

Dans son rapport, la DGAFP souligne que la durée annuelle effective de travail en 2025 demeure inférieure dans le secteur public (1 623 heures) à celle du secteur privé (1 680 heures).

Mais que nous disent réellement ces chiffres ? ... 34 jours de congés ? ...

Une présentation qui entretient la confusion !

Le rapport évoque une moyenne de 34 jours de congés dans la fonction publique contre 25,9 jours dans le secteur privé. Encore faudrait-il préciser de quels jours nous parlons !

Les agents publics bénéficient réglementairement de cinq semaines de congés annuels. Les jours de réduction du temps de travail (RTT) ne constituent pas des vacances supplémentaires accordées généreusement par l'administration : *ils compensent une organisation du travail dont la durée hebdomadaire dépasse la référence légale.*

Quant aux jours placés sur un compte épargne-temps (CET), ils correspondent à **des droits acquis antérieurement et non consommés.**

Additionner ces différentes catégories sans en expliquer la nature revient à donner une image déformée de la réalité du travail des fonctionnaires et contribue à laisser croire que les personnels du ministère de la Justice travailleraient insuffisamment.

Moins d'heures travaillées en 2025 ?

Et les heures effectuées les années précédentes ?

Et les heures supplémentaires non récupérées et non payées ?

La DGAFP fait état d'une diminution de 45 heures de la durée annuelle effective de travail dans la fonction publique de l'État, qu'elle associe notamment à une forte augmentation des congés, des RTT et des jours de CET.

Cette explication appelle plusieurs questions ?

Comment expliquer une augmentation aussi importante des jours de repos sur une seule année ? Quelle part correspond à des congés reportés, à des récupérations ou à des droits accumulés au cours des années précédentes, surtout quand on connaît le volume des heures supplémentaires des agents du ministère de la Justice ? Un agent qui récupère aujourd'hui des heures travaillées hier ne travaille pas moins : **il récupère du temps qu'il a déjà donné au service public.**

Cette distinction est fondamentale. Elle mérite mieux qu'une formule statistique susceptible d'entretenir la confusion.

Dans les tribunaux, les SAR, dans les structures pénitentiaires, dans les services de la PJJ, au secrétariat général et en administration centrale, la réalité ne se résume pas à une moyenne nationale !

En effet, les personnels du ministère de la Justice font face à une réalité bien différente avec des effectifs insuffisants, des charges de travail toujours plus importantes, des audiences qui débordent, des établissements pénitentiaires qui croulent sous la surpopulation pénale, des SPIP qui subissent le même phénomène en milieu ouvert, des services de la PJJ dépourvus de moyens dans des structures vieillissantes, et pour tous, des dossiers qui s'accumulent.

Le constant est sans appel : les agents sont épuisés et malgré tout, ils permettent aux institutions de fonctionner au péril de leur santé de leur vie personnelle et familiale !

Qui comptabilise les heures supplémentaires non récupérées ? Qui mesure la surcharge de travail, les pauses sacrifiées, la pression quotidienne et l'épuisement professionnel ?

La valeur du travail des agents publics ne saurait se réduire à une comparaison arithmétique entre deux secteurs dont les missions, les contraintes et les organisations sont différentes.

L'UNSa Justice et ses composantes auraient souhaité des explications et une présentation plus rigoureuse qui ne stigmatise pas les personnels du ministère de Justice.

Nos organisations syndicales auraient souhaité que les commentaires accompagnant les statistiques soient complétés afin d'éviter toute interprétation réductrice.

Si nous ne contestons pas les statistiques, nous contestons l'utilisation de moyennes qui, sorties de leur contexte, privées d'explications essentielles, peuvent nourrir une représentation injuste des fonctionnaires.

Les agents publics n'ont pas à se justifier en permanence face au soupçon de ne pas travailler suffisamment. Ils méritent de la considération, des moyens et une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

Nous faisons tenir la Justice. Nous refusons qu'elle nous fasse tomber !

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 28 octobre 2026

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET

